



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

OCT 27 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/16093
27 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une déclaration que le
porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique
allemande a faite au sujet de l'intervention armée contre la Grenade.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,

Représentant permanent de la République
démocratique allemande auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Harry OTT

Annexe

Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République démocratique allemande

Des unités des forces armées des Etats-Unis d'Amérique, en collaboration avec des contingents de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda, de la Barbade et de Saint-Vincent-et-Grenadines, ont attaqué et occupé militairement la Grenade aux premières heures du 25 octobre. Cette attaque constitue une violation éhontée du droit international et de la Charte des Nations Unies; elle est l'aboutissement d'un complot préparé de longue date contre ce pays. Les événements qui se sont récemment déroulés à l'intérieur de la Grenade ont servi de prétexte à un règlement de compte avec le peuple grenadin qui, après la victoire de sa révolution en 1979, avait choisi la voie d'un développement véritablement indépendant. Ces dernières années, un certain nombre de personnalités des Etats-Unis n'ont cessé d'appeler à une croisade contre la Grenade. A la suite des événements tragiques qui se sont déroulés dans la capitale de la Grenade le 19 octobre, les Etats-Unis ont envoyé une flotte de guerre, comprenant un porte-avions, au large de la Grenade, et ont clairement fait la preuve de leurs intentions agressives directes et non dissimulées. Cette action criminelle commise à l'encontre du peuple grenadin aggrave les tensions, et ce, non pas seulement dans la région.

Le Gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande condamnent de la façon la plus énergique cette attaque militaire comme étant une violation flagrante de la souveraineté de la Grenade. La République démocratique allemande exige le retrait immédiat des envahisseurs pour permettre au peuple grenadin d'exercer de nouveau ses droits souverains.

La République démocratique allemande réaffirme sa solidarité avec le peuple grenadin et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à la Grenade, membre à part entière de la communauté des nations, de poursuivre pacifiquement son processus de développement par l'exercice de ses droits souverains.
